C A M U S,

(M I C H E L)

NÉ à Paris le 2 Avril 1740 ; Avocat ; de la ci-devant Académie des Inscriptions et Belles-lettres ; Député à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale ; Archiviste du Corps législatif ; Membre du Conseil des Cinq-cents, sorti le premier Prairial de l'an 5 ; Membre de l'Institut national.

CET ex-député, soupçonné de tenir encore aux puériles chimères des jansénistes, a toujours manifesté une sévérité de principes qui semble confirmer cette opinion.

LES prêtres ne lui ont pas pardonné la chaleur et la force de raisonnement avec lesquelles il s'éleva, le premier, en 1789, contre les richesses du ci-devant clergé. Ils l'ont taxé d'ingratitude, parce qu'il s'était bien trouvé, avant la Révolution, d'avoir leurs intérêts à défendre ; comme si ses devoirs de citoyen n'avaient pas dû passer avant tout ; comme si le jurisconsulte, en recevant le salaire des soins qu'il a pris pour conserver à un client la propriété dont il jouit, contractait l'obligation de ne jamais le contraindre à la restituer, s'il est prouvé qu'il n'en jouit pas légitimement !

Les nobles sang-sues de l'état, dont le livre rouge et la liste des pensions dévoilèrent la bassesse et l'avidité, ont aussi juré à CAMUS une haine implacable. Probablement elle est entrée

pour beaucoup dans les outrages dont les émigrés l'assaillirent dans les villes qu'il traversa pour gagner les cachots de Kœniggratz.

Il a encore mécontenté les rentiers, les employés et les fournisseurs de la République par les retards de payement, dont il a souvent fait sentir la nécessité à la tribune du Corps législatif. Mais ces nouveaux ennemis sont moins haineux et entendent mieux raison que les prêtres et les courtisans. Leur ressentiment s'est évaporé en vaudevilles et en caricatures. Malgré leur position douloureuse, les rentiers et les employés ont cessé de lui en vouloir, dès qu'une modique rentrée est venue à leur secours. Quant aux fournisseurs, leurs trésors étaient là pour les consoler des ennuis de l'attente, et leur conscience, pour en imposer à leur dépit.

Le savoir et l'étude l'accompagnèrent dans les prisons impériales ; il en souffrit courageusement les rigueurs ; le tems de sa captivité ne fut perdu ni pour lui ni pour nous. Il en rapporta des notions plus approfondies sur la littérature allemande, et la traduction d'un ouvrage que l'on ne saurait trop méditer.

Par quel étrange oubli de sa gloire ce républicain, estimable sous tant de rapports, osa-t-il postuler la faculté inconstitutionnelle d'être en même-tems archiviste titulaire et ministre des finances en activité ? Certes, il n'avait pas trouvé cela dans Epictète. — Mais n'oublions pas nous-mêmes que ce sage ordonne de jetter un voile sur les fautes qui ne nuisent qu'à leur auteur.